



N° de résolution
ou annotation

Le 25 novembre 2024

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 25 novembre 2024, à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers suivants : M. Simon Breton, Mme Bianca Perreault, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et M. Alain Dumas ;

M. Yvan Bélanger, conseiller, est absent.

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-11-274

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement 415-2024 Emprunt promoteur (Constructions Sylvain Demers, 16^e Rue)
5. Avis de motion – Règlement 416-2024 modifiant le règlement 359-2021 concernant une aide pour l'entretien des voies privées en secteur de villégiature
6. Entente promoteur – Constructions Sylvain Demers Inc. – 16^e Rue
7. Signataires – MTQ – Convention aide financière – Chemins à double vocation – Dossier CLK88638 GDM-20240227-003
8. Offre de services – Excavation Paul Jacques Inc. – Soumission déneigement cours église, presbytère, école et aréna
9. Période de questions
10. Levée de l'assemblée

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 415-2024 EMPRUNT PROMOTEUR – LES CONSTRUCTIONS SYLVAIN DEMERS INC.

24-11-275

Le conseiller, M. Simon Breton, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 415-2024 concernant un emprunt promoteur à la suite d'une entente promoteur signée avec Les Constructions Sylvain Demers Inc.



N° de résolution
ou annotation

Dépôt du projet et dispense de lecture.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 416-2024 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 359-2021 CONCERNANT UNE AIDE POUR
L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES EN SECTEUR DE
VILLEGIATURE**

24-11-276

Le conseiller, M. Steven Lebel, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 416-2024 modifiant le règlement 359-2021 concernant une aide pour l'entretien des voies privées en secteur de villégiature

Dépôt du projet et dispense de lecture.

**ENTENTE PROMOTEUR – CONSTRUCTIONS SYLVAIN DEMERS INC.
– 16^E RUE**

24-11-277

ATTENDU la possibilité de conclusion d'une entente entre la municipalité et un requérant concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales et de partage des coûts conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019;

ATTENDU la demande faite par Les Constructions Sylvain Demers Inc. et les démarches faites avec la municipalité concernant un projet de développement résidentiel dans la 16^e Rue sur les lots 6 557 049 à 6 557 052 et 6 557 054 à 6 557 058;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on autorise M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, à signer une entente avec Les Constructions Sylvain Demers Inc. concernant la réalisation de travaux d'infrastructures municipales dans la 16^e Rue et un partage des coûts relatifs à ces travaux conformément aux règlements no 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et no 403-2023 modifiant le règlement 233-2011 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant les règlements no 325-2019 et 337-2019.

**SIGNATAIRES – MTQ – CONVENTION AIDE FINANCIERE – CHEMINS
A DOUBLE VOCATION – DOSSIER CLK88638 GDM-20240227-003**

24-11-278

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jean-Denis Paquet, appuyée par M. Steven Lebel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application



N° de résolution
ou annotation

en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

M. Simon Breton quitte son siège à 18 h 36.

**OFFRE DE SERVICES – EXCAVATION PAUL JACQUES INC. –
SOUSSION DÉNEIGEMENT COURS ÉGLISE, PRESBYTÈRE,
ÉCOLE ET ARÉNA**

24-11-279

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des cours de l'église, du presbytère, de l'école et de l'aréna, avec option d'un an ou de trois ans, la municipalité a reçu une seule soumission :

	Option 1 (1 an)	Option 2 (3 ans)
Excavation Paul Jacques Inc. :	7 256 \$	22 206.26 \$

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services d'Excavation Paul Jacques Inc. option 1, pour le déneigement des cours de l'église, du presbytère, de l'école et de l'aréna pour la saison hivernale 2024-2025, pour un montant de 7 256 \$ plus taxes.

M. Simon Breton reprend son siège à 18 h 37.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

24-11-280

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 38.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 9 décembre 2024, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU
25 NOVEMBRE 2024**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.


Gabriel Giguère
Maire


Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation